

0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/09/2023

Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention_UGAP_ELEC_2025 : Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'intégration du collège François Villon dans la procédure d'appel d'offres public de fourniture, acheminement d'électricité et services associés dans le cadre du dispositif ELEC 2025 proposé par l'UGAP. Par cet acte d'intégration, le collège est engagé définitivement à l'égard de l'UGAP et du titulaire du marché sur toute la durée du marché conclu en son nom. Le contrat de fourniture d'acheminement d'électricité et services associés court du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. Le collège est engagée dans le cadre de ce marché à compter de la signature de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2027. Les membres du Conseil d'Administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0